

CHARTRE DU RESEAU PARAD **(Patients Addictifs à Risques, Abuseurs et Dépendants)**

Le réseau PARAD est un réseau de santé dont l'objectif est de traiter précocement, en médecine ambulatoire et dans le cadre de soins dûment coordonnés, les addictions alcool, tabac et cannabis.

Le réseau a pour objectifs de :

- concourir à une prise en charge multidisciplinaire et coordonnée, associant acteurs sociaux et médico-sociaux du secteur ambulatoire spécialisé et du secteur hospitalier dès le repérage du patient en difficulté avec les addictions tabac, alcool et cannabis jusqu'à l'issue des soins
- former, selon des protocoles validés l'ensemble des professionnels de santé libéraux, des salariés du secteur sanitaire et médico-social, des travailleurs sociaux, des médecins du travail, des médecins scolaires et des membres des associations néphalistes à la prise en charge des addictions.
- mettre à la disposition des acteurs du réseau une structure de coordination et d'expertise (médecin coordinateur)
- créer des outils communs sous forme papier, puis informatique. (Développer une culture médicale commune par l'utilisation de protocoles et d'outils communs)

1. Le réseau PARAD est ouvert aux professionnels de la santé et aux patients du Puy-de-dôme. Toute personne, susceptible de bénéficier du réseau, doit être informée de son existence.
2. Le réseau est destiné à mettre en relation tous les différents acteurs de santé afin de mieux prendre en charge des personnes en difficulté avec les addictions alcool, tabac et cannabis.
3. L'adhésion au réseau implique une coopération volontaire et dynamique. Son organisation est non hiérarchisée, fondée sur le partenariat. Le réseau ne comporte pas de circuit obligatoire ; chaque intervenant choisit son correspondant.
4. La structure de coordination est constituée par le comité de pilotage tel que décrit dans les statuts de l'association. L'animation quotidienne du réseau est assurée par un coordinateur médical. Son rôle est de :
 - Veiller au bon fonctionnement du réseau (formation des nouveaux entrants, organisation des réunions du comité de pilotage, de la cellule d'intervision et de l'ensemble des acteurs),
 - Réaliser les évaluations internes (tableau de bord etc...) pour le comité de pilotage et de mettre à disposition les données nécessaires aux évaluations externes,
 - Gérer les cas particuliers dans les relations patient/médecin afin de maintenir la continuité des soins dans le cadre du réseau,
 - Organiser les passages de l'ambulatoire vers l'hospitalisation et réciproquement afin d'éviter les ruptures de soins.

5. Les membres participants s'engagent à proposer aux patients en difficulté avec l'alcool, le tabac et le cannabis un projet de soins individualisé et coordonné, respectant les protocoles établis.
6. Les adhérents s'engagent à participer aux réunions et aux formations proposées par le réseau, à remplir des documents nécessaires au travail d'évaluation du réseau (dossier patient, évaluation de satisfaction...).
7. Chaque acteur intervient dans son champ de compétences et dans le respect des règles déontologiques propres à chaque profession.

Je soussigné nom : prénom : profession :
adhère à la présente Charte.

Fait à : Le : Signature :